



# Le personnel du Parc au service de la Camargue et de ses habitants

Depuis plusieurs mois, le Groupement d'Intérêt Public pour la gestion du Parc naturel régional de Camargue fait l'objet d'un recours en Conseil d'Etat qui conduira à la disparition de cette structure de gestion mais surtout fragilisera 37 emplois.

Le Parc naturel régional de Camargue c'est avant tout une équipe qui depuis plus de 30 ans est au service d'un territoire aux patrimoines naturels et culturels exceptionnels.

Les membres de cette équipe ont été recrutés pour leurs compétences par la structure de gestion du Parc naturel régional de Camargue, dont la nature juridique a évolué mais dont les missions et les activités sont restées inchangées.

Les agents du Parc naturel régional assurent les missions prévues par la Charte. Suite à la révision de la Charte en 1998, approuvée par tous les acteurs de Camargue, et plus récemment dans le cadre d'un contrat entre le Parc, l'Etat et la Région, les missions se sont diversifiées afin de répondre au plus près aux attentes du territoire et des habitants.

Aujourd'hui, parmi les nombreuses actions menées, on peut citer quelques actions emblématiques :

- soutien technique à l'élevage de taureaux et de chevaux Camargue (concours d'élevages, courses de sélection) ;
- élaboration de projets conciliant agriculture et environnement : opération locale « Milieux humides et manades de Camargue », « CTE riziculture et cultures associées », CAD élevage... ;
- protection des flamants roses et limitation de leur impact dans les rizières,
- sauvegarde et mise en valeur du patrimoine naturel (réhabilitation des dunes et des plages, distribution annuelle d'arbres...) ;
- conseil architectural gratuit aux habitants ;
- connaissance du territoire et de son évolution (inventaires, cartographies, occupation du sol...) ;
- accompagnement des professionnels du tourisme dans les démarches qualité (label, charte d'accueil...) ;
- gestion du Musée de la Camargue et de la Maison du Parc pour l'accueil et la sensibilisation des habitants et des visiteurs... ;
- Mise en valeur du patrimoine culturel (éditions, animations, expositions : exemple le courrier du Parc consacré à la pêche en Camargue) ;



Cette équipe sait également se mobiliser dans l'urgence notamment pour :

- la surveillance des digues lors des crues du Rhône,
- l'aide exceptionnelle aux éleveurs sinistrés suite aux dernières inondations,
- la gestion des crises (pollutions, inondations...).

Dans toutes ces actions, le personnel du Parc fait son travail avec professionnalisme pour l'intérêt supérieur du territoire de Camargue.

Depuis deux ans, le personnel vit dans un climat de fragilité et de remise en cause permanente de la structure, otage et victime d'un conflit sur la nature juridique de son employeur, alors que sa loyauté et son dévouement au Parc naturel régional de Camargue qui le fait vivre est entière.

Le personnel souhaite maintenant que soit enfin mise en place une structure de gestion fiable et pérenne pour le Parc naturel régional de Camargue, afin de maintenir dans leurs emplois, l'ensemble des salariés, et de mener à bien la charte révisée de 1998.

Si une solution viable pour la gestion du Parc naturel régional n'est pas trouvée très rapidement, au-delà de la difficulté de 37 familles touchées directement, c'est donc le territoire et ses habitants qui seront fortement pénalisés.

LE PERSONNEL DU PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE

## Une équipe

## Des actions

## Au service :

## Conformément à la charte du Parc (décret de fév.1998)

### Objectif 2 du Contrat de Parc : Maîtrise d'une gestion globale de l'eau

Un chargé de mission  
Eau



#### L'élaboration du contrat de Delta

- La mise en place du contrat de delta Camargue accompagné d'études complémentaires.
- Etude sur l'alimentation en eau potable des mas isolés

#### La rédaction de la Charte de l'eau

Animation de la commission exécutive de l'eau.

des habitants, des acteurs locaux,  
des propriétaires fonciers, des agriculteurs,  
des chasseurs,  
des gestionnaires d'espaces naturels...

des habitants, des visiteurs

des habitants, des acteurs locaux,  
des propriétaires fonciers, des agriculteurs,  
des chasseurs,  
des gestionnaires d'espaces naturels...

**Article 12** : Maîtrise d'une gestion globale de l'eau en Camargue

**Article 20** : protection de la Camargue contre les crues du Rhône

**Article 26** : Amélioration des conditions de vie des habitants

#### La gestion intégrée de la zone marine

- Connaissance, protection et gestion de la zone marine

Etude-diagnostic pour l'amélioration des pêches sur la zone marine du Parc.

Inventaire de la faune marine du golfe de Beauduc.

Campagne de sensibilisation des plaisanciers (Campagne écogestes).

- Protection et gestion intégrée du littoral.

des pêcheurs,  
des gestionnaires d'espaces naturels

des pêcheurs,  
des gestionnaires d'espaces naturels

des habitants, des visiteurs

des habitants, des acteurs locaux,  
des propriétaires fonciers, des visiteurs  
des gestionnaires d'espaces naturels



Un chargé de mission  
Littoral et milieux marins



**Article 14** : Amélioration de la gestion halieutique dans le respect des règlements existants

**Article 21** : Protection et gestion intégrée du littoral

## Une équipe

## Des actions

## Au service :

## Conformément à la charte du Parc (décret de fév.1998)

### Objectif 3 du Contrat de Parc : Articulation entre agriculture et environnement et le développement de la qualité des produits



Un secrétaire des associations d'élevage

#### Les Contrats agriculture-environnement Les élevages et les productions agricoles locales

- Mission de secrétariat pour les 7 associations d'élevage qui ont leur siège au Mas du Pont de Rousty.

des associations d'éleveurs

- Organisation de concours de sélection (course de taù) et réalisation de documents techniques et promotionnels des productions locales (AOC viande de taureau, riz).

des éleveurs, des agriculteurs, des habitants, des visiteurs

- Informatisation des arbres généalogiques des races bovines de Camargue.

des associations d'éleveurs

- Mise en place d'annuaires des élevages en Camargue (taureau de combat, cheval Camargue)

des associations d'éleveurs, des habitants, des visiteurs



**Article 23** : Amélioration des relations entre agriculture et environnement

Un chargé de mission  
Agriculture, environnement, élevage



#### Etude technique et stratégique pour la mise en place de la Maison du Cheval Camargue au Mas de la Cure

des éleveurs de chevaux Camargue, des habitants, des visiteurs, des professionnels du tourisme équestre



# Une équipe

# Des actions

# Au service :

# Conformément à la charte du Parc (décret de fév.1998)

## Objectif 4 du Contrat de Parc : Maîtrise et promotion d'un tourisme de découverte du patrimoine naturel et culturel

### Accueil et valorisation du territoire

Un responsable (également Conservateur du Patrimoine),  
7 agents d'accueil (dont 3 saisonniers),  
3 techniciens



Un chef de projet  
Documentation, Edition et information



### L'information à disposition des habitants et des visiteurs

- Le Bulletin mensuel du Parc.
- Des dépliants sur les équipements du Parc (Musée de la Camargue, Maison du Parc) et sur les actions du Parc (course de tau, élevage...)
- Le site internet du Parc.
- La mise à disposition d'un centre de documentation spécialisé.
- Des cahiers technique (les espaces protégés et les réglementation en Camargue ; la gestion des milieux en Camargue ; La Jussie)

#### Des éditions

- Courrier du Parc : "Stèles de Camargue", "Pêches et pêcheurs en Camargue"
- Collection "A la découverte de" : "les insectes en Camargue", "les poissons et les pêches en Camargue"
- Co-édition d'un guide touristique « Que faire dans le Parc naturel régional de Camargue »

des habitants, des acteurs locaux, des visiteurs, des professionnels

des habitants, des visiteurs, des professionnels du tourisme

des visiteurs, des habitants, des étudiants

des habitants, des étudiants

des habitants, des propriétaires fonciers, des des gestionnaires d'espaces protégés, des acteurs locaux

des habitants, des visiteurs

des habitants, des visiteurs

des visiteurs



**Article 29** : Stratégie de communication du Parc

**Article 11-5** : Actions de protection de la faune et la flore

### L'accueil du public et la valorisation du patrimoine naturel et culturel

- Le Musée de la Camargue
  - Conservation et gestion des collections muséographiques
  - Expositions
  - Animations

des habitants, des visiteurs, des scolaires



**Article 28** : amélioration de l'accueil des visiteurs

## Une équipe



Un chef de projet  
Développement touristique, accueil



Un chargé de mission  
Education au territoire



## Des actions

- La Maison du Parc naturel régional de Camargue
  - Expositions
  - Animations

### Définition d'une stratégie de tourisme durable

- Mise en place d'une « Charte d'accueil du public dans les manades de taureaux » du territoire du Parc
- Harmonisation de la signalisation touristique
- Aménagement et valorisation des chemins de randonnée sur le territoire du Parc

### L'éducation au territoire

- Animations pour les écoles
- Création de dossiers pédagogiques
- Les « Rencontres du Parc » (Pêches et pêcheurs en Camargue, Les insectes en Camargue )
- Animations Nature ("Festival de l'oiseau")

## Au service :

des habitants, des visiteurs, des scolaires,  
des professionnels du tourisme



des visiteurs, des éleveurs

des habitants, des visiteurs,  
des professionnels du tourisme

des habitants, des visiteurs,  
des professionnels du tourisme

des scolaires

des enseignants, des visiteurs

des habitants, des visiteurs, des scolaires,  
les usagers du territoire

des habitants, des visiteurs, des scolaires

## Conformément à la charte du Parc (décret de fév.1998)

**Article 25** : Sauvegarde du patrimoine culturel et des sites

**Article 24.5** -: Schéma de développement touristique

**Article 24** : Maîtrise et structuration d'un développement touristique reposant sur la découverte



**Article 27** : structuration et pérennisation des actions éducatives

# Une équipe

# Des actions

# Au service :

# Conformément à la charte du Parc (décret de fév.1998)

## Objectif 5 du Contrat de Parc : Actions transversales

Un chef de projet  
Observatoire, Evaluation,



### Mission d'observation et évaluation du territoire

#### L'observatoire Camargue

- Mise en place d'outils et de dispositifs pour l'évaluation des actions territoriales
- Recueil de données sur le territoire dans les domaines de l'agriculture, la faune, la flore, le tourisme...
- Production de synthèses sur l'évolution du territoire

des décideurs, des acteurs locaux

des décideurs, des acteurs locaux, des habitants

des décideurs, des acteurs locaux, des habitants

**Article 21** : protection et gestion intégrée du littoral

**Article 23** : Amélioration entre agriculture et environnement

**Article 24** : Maîtrise et structuration d'un développement touristique reposant sur la découverte

**Article 31** : Base de connaissances

Un chargé de mission

Système d'information géographique



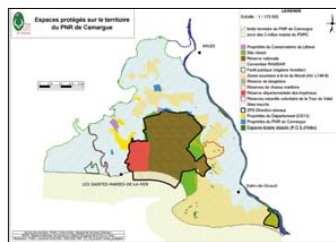
### Le Système d'Information géographique

- Acquérir une connaissance fine du territoire et appuyer les actions du Parc
- Suivre l'évolution du territoire (carte de l'évolution de l'occupation des sols)

des décideurs, des acteurs locaux, des habitants

des décideurs, des acteurs locaux, des habitants

**Article 31** : Base de connaissances



## Une équipe

Un équipe de 38 personnes : des techniciens, des agents d'accueil, des administratifs, des chargés de mission ou chefs de projet, des responsables de service, un adjoint délégué auprès des associations d'élevage et un directeur.

## Des actions

Un programme d'investissement de 1 million d'euros par an engagé pour la Camargue et ses habitants

## Au service :

Conformément à la charte du Parc (décret de fév.1998)

### L'administration générale

#### Administration générale

Un responsable  
deux secrétaires, deux comptables,  
deux techniciens

Gestion administrative et financière  
Suivi financier des actions,  
Préparation des budgets, Gestion du personnel,  
Entretien des espaces verts

Des acteurs locaux, des bailleurs de fonds, de  
l'équipe du Parc, des habitants

### Objectif 1 du Contrat de Parc : Mise en œuvre d'une gestion patrimoniale partenariale et intégrée sur les espaces naturels

#### Développement durable du territoire

Un responsable  
Une secrétaire, deux techniciens

Un chargé de mission  
Espaces naturels



Un chargé de mission  
Architecture, urbanisme,  
paysage



#### La gestion concertée des milieux naturels et des espèces

- Maîtrise des espèces invasives sur le territoire du Parc (jussie).
- Conservation et valorisation du patrimoine boisé (distribution d'arbres pour le reboisement de la Camargue et Charte forestière).
- Distribution et installation de nichoirs chez les habitants.
- Protection des flamants roses (accueil du public au Fangassier) et limitation de leur impact dans les rizières (expérimentation avec le Centre français du riz).

#### L'amélioration paysagère et la mise en valeur du patrimoine architectural

- Conseil architectural et paysager gratuit
- Premier inventaire du patrimoine bâti et action de sauvegarde et de mise en valeur
- Valorisation paysagère des hameaux.

#### La gestion des déplacements et la maîtrise de l'énergie

- Elaboration du plan de déplacements.
- Mise en œuvre du plan local de l'énergie et de l'environnement

des habitants et des gestionnaires  
d'espace naturel

des habitants, des propriétaires fonciers,  
des agriculteurs

des habitants,

des habitants, des riziculteurs

des habitants

des habitants, des acteurs locaux

des habitants, des acteurs locaux, visiteurs

des habitants, des acteurs locaux, visiteurs

des habitants, des acteurs locaux



**Article 11** : Préservation et gestion des espaces naturels, de la faune et de la flore

**Article 11-5** : Actions de protection de la faune et la flore



**Article 25** : Sauvegarde et mise en valeur du patrimoine

**Article 19** : respect de règles d'architecture et d'urbanisme rigoureuses

**Article 16** : amélioration qualitative des paysages de Camargue et résorption des nuisances visuelles

**Article 22** : Contrôle des pollutions et résorption des déchets



## Conformément à la charte du Parc (décret de fév.1998)

**Dans l'urgence aussi, l'équipe du Parc de Camargue sait se mobiliser pour les habitants et les professionnels de Camargue**



**La surveillance des digues du petit Rhône (entre Albaron et le Château d'Avignon)**

6 personnes à temps plein

• **Crues du Rhône de novembre 2002 :**  
20 jours de surveillance (nuit et jour en 3 équipes)

des habitants, des agriculteurs, des éleveurs

6 personnes à temps plein

**Crues du Rhône de décembre 2003**  
10 jours de surveillance (nuit et jour en 3 équipes).



Article 12 : Maîtrise d'une gestion globale de l'eau en Camargue



**L'aide aux éleveurs lors des inondations de décembre 2003**

Article 20 : protection de la Camargue contre les crues du Rhône

3 personnes à temps plein pendant 100 jours pour organiser cette fourniture (achat, répartition, livraison)

**Un million d'euros mobilisé par le Parc :**

- 3573 tonnes de fourrage achetés et fournis à 111 éleveurs

des éleveurs

- 6 000 bêtes nourries pendant 100 jours

Article 26 : Amélioration des conditions de vie des habitants

**Aujourd'hui si le Parc disparaît et si la continuité de ses actions n'est pas assurée, c'est plusieurs millions d'euros qui auront été engagés à perte.**